

le québec ETUDIANT

Vol. 7 no 1

Le 6 septembre 1983



Journal de l'association nationale
des étudiants et étudiantes
du Québec

CHÔMAGE

Ca n'a plus de passe!

Vous rendez-vous compte qu'à 147\$ par mois, tout ce qu'un ou une jeune assisté-e social-e reçoit, c'est moins de 5 \$ par jour pour se nourrir, se loger se vêtir, etc.? On se penche sur la question du chômage des jeunes en

— page 6 et 7

LOI 32

Laisse-nous tranquilles, Camille!

*Editorial en page 2
Textes en page 3*

Rentrée perturbée à Chicoutimi

Une certaine confusion régnait au cégep de Chicoutimi, lors de la rentrée qui avait lieu la semaine du 29 août dernier.

La population étudiante étant passée de 3150 à environ 3400 cette année, le cégep se trouve surpeuplé, surtout dans certains cours. Dans certains cas, des étudiants-tes de première année se sont vus placés dans des cours de deuxième.

La politique du gouvernement de couper des postes de professeurs n'a certes pas aidé la situation. Le cégep fonctionne avec une quinzaine de profs en moins à cause de mises à pied et il semble que l'administration ne songe pas à relever ses effectifs professoraux.

De plus, l'établissement d'un nouveau système d'horaires semi-continus est à l'origine de nombreux problèmes techniques qui sont à l'origine d'erreurs sur les horaires et de surchargement des salles de cours.

Il résulte de tout cela qu'on pouvait voir à toute heure une foule d'étudiants-tes devant la porte du bureau de registraire, attendant de rencontrer leur API pour effectuer des changements nécessaires à leur horaire.

Au moment d'aler sous presse, l'association étudiante du cégep étudiait la situation pour décider des actions à prendre.

LA REPRESSION S'INTENSIFIE

“Foutez-moi ça en taule!”

Tel semble être le mot d'ordre que suivent de plus en plus d'administrateurs à l'endroit des étudiants et étudiantes qui s'organisent pour défendre leurs droits. Quatre étudiants doivent bientôt subir leur procès à Montréal. Et dans les écoles secondaires, on encadre le monde jusque dans les toilettes.

—pages centrales

POUR LE DESARMEMENT

La question de l'armement nucléaire préoccupe les étudiants-tes. Une coalition étudiante pour le désarmement a été créée et

organise une marche de protestation contre les missiles nucléaires le 22 octobre.

— p.8

OPINION

Le Sommet québécois de la jeunesse est passé à côté de l'essentiel

Philippe
Boudreau

MONTREAL (PEQ) — Le 21 août dernier, la plénière générale du Sommet Québécois de la Jeunesse adoptait une quarantaine de propositions, réparties en une dizaine de thèmes généraux. En se référant aux dires de M. Pierre Noreau, président du S.O.J., on pourrait en venir à croire que cette quarantaine de propositions adoptées représentent en gros les aspirations les plus fondamentales et essentielles de la jeunesse, que leur contenu répond aux problèmes principaux de notre génération. Une étude des revendications présentées dans le cahier regroupant les 16 régions du Québec, en

comparaison avec les résolutions finales, prouve qu'il n'en est absolument rien, à quelques exceptions près.

Si on observe d'abord les propositions adoptées en plénière générale sous le thème "les jeunes et le pouvoir", on se rend compte rapidement que les revendications fondamentales des jeunes sont oubliées (à l'exception, bien sûr, de la fameuse parité de l'aide sociale...), à savoir:

1e: Une coalition des forces populaires de la société, regroupant les étudiants, les ouvriers et les assistés sociaux,

2e: Une place effective pour les jeunes et leurs revendications au sein des mass-médias,

3e: Une participation significative des travailleurs et travailleuses à la gestion de leurs entreprises, pour un juste partage de la richesse provenant de la fabrication du bien ou du service concerné.

Le même manque s'observe dans le thème du "travail", à l'exception des propositions (2) concernant la discrimination dans l'emploi et la revendication d'un revenu décent. Des revendications comme:

1e: La répartition du temps de travail avec maintien du salaire net pour arriver au plein emploi,

2e: La réaffectation des budgets militaires vers la création d'emploi dans les programmes sociaux,

3e: Le développement orienté sur les régions et leurs besoins spécifiques,

4e: L'accent mis sur l'accès plus facile à la syndicalisation,

5e: Les stages rémunérés, pour contrer le "cheap labor", ont été complètement écartés lors de l'adoption des propositions finales.

Du côté du thème "mouvements sociaux", on peut déplorer l'absence de propositions prônant:

1e: La réaffectation des budgets militaires vers la dépollution du territoire national (caractère écologique cette fois...),

2e: L'utilisation de la technologie à des fins strictement sociales,

Qu'on nous donne plutôt les moyens de rejoindre plus d'étudiants-tes

Votre association étudiante locale est-elle démocratique? Avez-vous la possibilité de participer à l'élection de votre exécutif? Pouvez-vous prendre part aux décisions prises par votre association? Avez-vous le contrôle de votre association étudiante ou fonctionne-t-elle sans tenir compte de ses membres?

Ces questions sont toutes importantes et les 130 000 membres de l'ANEQ peuvent y répondre OUI. Que ce soit à travers des élections, des assemblées générales, des référendums ou d'autres formes de prises de décision démocratique, les associations regroupées dans l'ANEQ sont contrôlées par leurs seuls membres. Et en retour, les associations membres contrôlent l'ANEQ.

Au cours des dernières années, l'autonomie de nos associations a constamment été bafouée par l'ingérence et le paternalisme des administrateurs qui expulsent les leaders étudiants, gèlent les budgets des associations, refusent de percevoir la cotisation étudiante, ferment les locaux étudiants, etc. Pour ajouter l'insulte à l'injure, plusieurs de ces administrations refusent d'écouter les plaintes des étudiants-tes au sujet des horaires, des périodes d'examen, des griefs concernant les questions académiques ou autres. Devant l'attitude d'une administration qui fait fi des préoccupations légitimes des étudiants et étudiantes, ceux-ci et celles-ci se voient forcés-ées de recourir à des pétitions, grèves, lignes de piquetage et occupations, puisque ce semblent être les seuls moyens pour elles et eux de se faire entendre.

Au niveau national, l'ANEQ et ses associations membres se sentent tout aussi impuissantes à

négoier avec un gouvernement toujours prêt à "consulter", mais jamais prêt à écouter. Nous sommes donc forcés-ées aussi d'employer manifestations, pétitions et conférences de presse pour faire valoir notre point de vue. A cause de cela, on nous traite "d'irresponsables".

Comme vous pourrez vous en rendre compte en page 3 de ce numéro du QE, le gouvernement québécois, encore une fois, a "consulté" les étudiants-tes mais ignoré leur opinion. Mais cette fois, l'enjeu en était un où la voix étudiante aurait dû avoir la primauté: le gouvernement péquiste a en effet adopté une loi sur les associations étudiantes. Adoptée en moins d'un mois pendant les vacances d'été, la loi 32 est une ingérence injustifiée dans le fonctionnement autonome de nos associations et menace leur existence même.

Cette loi ne fait rien pour nous donner plus de pouvoir dans nos rapports avec les administrations collégiales et universitaires; elle ne fait que conférer à des bureaucrates nommés par le gouvernement le pouvoir de remettre en question la "représentativité" d'une association et d'abroger son "accréditation". La loi ne garantit pas le contrôle des étudiants-tes sur les décisions de leur association, elle ne fait que donner à des petits groupes d'étudiants-tes les moyens de menacer son existence.

Comme l'ont souligné les critiques de la loi, il n'y a pas un seul gouvernement qui pourrait survivre aux critères de "représentativité" imposés par la loi 32. Pourtant, on demande à des associations étudiantes, aux prises avec un roulement constant de leur membership et de leur leadership, de faire de petits

miracles pour assurer leur "représentativité". Et, fort qu'il se veut de protéger la démocratie dans le mouvement étudiant, le gouvernement ne nous donne pas pour autant les moyens de l'exercer plus librement.

Si tous-tes les étudiants-tes pouvaient être présents-tes aux décisions et aux élections dans leurs associations, la "représentativité" ne poserait pas de problème. Mais, pour que toutes et tous puissent participer, il faut avoir la possibilité de se rencontrer dans des forums démocratiques. C'est pourquoi l'ANEQ a toujours lutté pour l'établissement de périodes de libération communes au calendrier scolaire.

Le gouvernement et la plupart des institutions ont dit non à cette simple demande. Après tout, s'ils nous accordaient des conditions propices au développement d'un système démocratique irréprochable aux yeux de l'Etat et par lequel tous-tes les étudiants-tes pourraient discuter ouvertement de leurs problèmes, le "pouvoir étudiant" deviendrait une réelle menace au pouvoir des administrations et des gouvernements. On préfère plutôt recourir à un texte de loi bureaucratique, imprécis, embrouillé et dangereux qui encourage les batailles entre étudiants-tes plutôt que pour les étudiants-tes.

Pour un pouvoir étudiant, à bas la bureaucratie! Laissez-nous tranquille, Camille! Pour le retrait de la loi 32.

Pete Wheeland
secrétaire à l'information de l'ANEQ

le québec
ETUDIANT



Le Québec Etudiant est le journal de l'Association nationale des étudiants et des étudiantes du Québec (ANEQ). Distribué dans les institutions d'enseignement post-secondaires à travers le Québec, le QE est tiré à 25 000 copies. Du nouveau cette année: une édition anglaise du QE qui paraîtra cinq fois dans l'année à 10 000 exemplaires.

Le QE est membre de la Presse étudiante du Québec, qui regroupe 35 des meilleurs journaux étudiants du Québec. On a besoin de monde pour fonctionner décemment. Si ça vous tente de faire du journalisme étudiant à envergure nationale, contactez-nous au (514) 849-1851 (Pete, André ou Stéphan) ou passez par votre association locale. On a particulièrement besoin de • femmes; • de monde des régions; • de photographes et • de dessinateur-trices.

Ont participé à ce numéro (dans le désordre bien sûr): Pierre Chapdelaine, Philippe Delagrave, Normand Lalonde, Louis-Christian Héroux, Stéphan Corriveau, Pierre Sabourin, Alain Beaugregard, Jean Kinlock, Johanne Muzzo, André Leclerc et Jacques Beaudoin, pour sa contribution involontaire d'une vieille oeuvre de jeunesse qui orne ces pages.

L'adresse du QE est: 1460 Amherst, Montréal, H2L 3L3. On peut annoncer dans le QE en passant par PUBLI-PEQ, même adresse, tél. 845-5767.

Le SQJ a oublié l'essentiel

(suite de la p.1)

3e: La dénonciation de la négligence des gouvernements face aux phénomènes de pollution (pluies acides, entre autres),
4e: Le recyclage des matériaux en vue d'une économie d'énergie,
5e: La ré-éducation des jeunes face à l'homosexualité,
6e: La révision des lois qui touchent cette pratique en vue d'un mieux vivre chez les homosexuel(le)s,
7e: La participation plus grande des jeunes au sein des mouvements étudiants, ainsi que le retrait de toute forme d'encadrement de ceux-ci de la part du gouvernement.

Bien sûr, on a adopté sous ce thème une proposition sur le désarmement total et une autre sur les groupes écologiques, mais est-ce avec ça qu'on croit régler les problèmes des jeunes?

Ensuite, on peut se demander de quelle façon le Sommet Québécois de la Jeunesse a vu à résoudre les problèmes de prostitution

chez les jeunes, de toxicomanie (drogue et alcool), de maladies transmises sexuellement, de pornographie ainsi que de femmes et enfants battus. C'est bien beau des centre d'hébergement et de prévention (tel qu'adoptés au Sommet), mais il faut admettre qu'on doit aller chercher un peu plus loin afin de régler ces questions essentielles. Au moins, on pourra se vanter d'avoir vu un peu plus longuement à la prévention du suicide, mais franchement, ce n'est pas avec les sept propositions adoptées sous le thème des "problèmes sociaux" qu'on verra à résoudre ces problèmes graves, surtout si l'on sait que l'une d'entre elles se lit ainsi: "que le bottin téléphonique de chaque région contienne une section ressources - Jeunesse du Québec".

Finalement, sous le thème "la place de l'étudiant dans l'école", on a allégrement "manqué le bateau". Aucune proposition à signaler visant: 1e: La reconnaissance et



l'autonomie des associations étudiantes, avec cotisations à la source, périodes de libération communes et locaux adéquats.
2e: L'élimination de toute forme de répression dans les institutions d'enseignement.
3e: La négociation du contenu du cours pour chaque matière, ainsi que la discussion, avec les étudiants, sur

la forme de l'enseignement et de l'évaluation.

4e: La révision des programmes cadres et examens du Ministère de l'éducation, en vue de tenir compte des disparités régionales, culturelles et sociales des jeunes.

Avec un bilan aussi déplorable, on a droit de se poser de sérieuses questions sur ce qui s'est passé au Sommet National. Comment expliquer une telle dilution et même élimination de nos revendications fondamentales? Ne peut-on pas mettre en doute l'efficacité du procédé utilisé les 19, 20 et 21 août dernier à l'Université Laval? Et le Sommet Québécois de la Jeunesse lui-même, a-t-il prouvé son utilité avec l'adoption de telles résolutions et l'oubli de toutes les autres? Enfin, avec la structure adoptée comme "Suite au Sommet" le 21 août dernier, ayant pour base les délégué(s) mêmes du Sommet National, ne peut-on pas s'attendre à voir se répéter les mêmes erreurs?

Le gouvernement met ses gros sabots dans nos affaires

Après avoir rendu l'an dernier la cotisation étudiante non-obligatoire, le gouvernement du Parti Québécois vient d'adopter une Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants-es (Loi 32). Le Québec Etudiant vous présente deux articles venant démystifier une Loi qui modifiera sensiblement le fonctionnement de nos associations étudiantes.

Jacques St-Amant

La Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (LQ 1983 c. 33) est entrée en vigueur le 23 juin dernier. Son objectif officiel est de faciliter l'exercice du droit d'association des étudiants-tes dans les collèges et les universités. Pour tenter d'assurer la représentativité des associations, la Loi prévoit essentiellement un mécanisme d'accréditation, i.e. de reconnaissance par une Autorité constituée par la Loi. L'association doit d'abord être incorporée, et elle doit obtenir la majorité lors d'un scrutin secret, qui doit être tenu en octobre ou en février. Au moins la moitié des étudiants-tes inscrits-tes doivent voter, et au moins la moitié des votants doivent

appuyer une association pour qu'elle soit susceptible d'être accréditée.

Car le vote ne suffit pas: l'association qui obtient un nombre suffisant de voix doit ensuite faire une demande auprès d'un agent d'accréditation, qui est un fonctionnaire du Ministère de l'Éducation jouissant — selon la Loi, en tout cas — d'une large discrétion — en d'autres termes, il y a peu de critères précis — pour accorder ou non l'accréditation.

On peut demander l'accréditation d'une association ou d'un regroupement d'associations. Dans un CEGEP, on aura généralement une seule association. Dans une université cependant, il faut jouer avec un des principes fondamentaux de la Loi: il ne peut y avoir qu'un représentant des étudiants-

tes par établissement d'enseignement. Encore faut-il voir ce qu'est un établissement: cela inclut une institution, mais aussi une faculté, une famille, un module, un département... On peut donc avoir, par exemple dans une constituante de l'Université du Québec, une association par module et un regroupement d'associations pour toute l'Université. Quant à déterminer qui s'occupe de quoi, c'est une autre histoire. D'autant plus que la Loi prévoit ce qu'on appelle dans le monde du travail le maraudage: un groupe peut tenter, à certaines conditions, d'enlever l'accréditation à celui qui la détient déjà, dans le cadre d'un scrutin. On imagine fort bien les querelles de clocher que cela peut provoquer, si plusieurs groupes se dispu-

tent telle faculté, tel module...

La Loi détermine les effets de l'accréditation. Tout-e étudiant-te de l'institution où il existe une association est réputé-e membre de cette association. L'établissement, lui, doit reconnaître l'association comme représentante des étudiants-tes et lui donner des locaux, du mobilier et des tableaux d'affichage. La Loi ne fixe évidemment pas la taille des locaux ou le nombre de tableaux, de sorte que c'est l'institution qui aura la dernier mot. L'association peut (le sens du mot n'est pas très clair) nommer tous-toutes les représentants-tes étudiants-tes aux divers comités de l'établissement. Enfin, la Loi prévoit que l'association peut fixer une cotisation obligatoire et forcer

l'institution à la percevoir directement, à la source. Une association non accréditée peut aussi s'entendre avec l'établissement pour prélever une cotisation.

La Loi crée également un Comité d'accréditation, composé de cinq membres nommés par le Ministre de l'Éducation, dont au moins un-e étudiant-e du milieu collégial et un-e du milieu universitaire; en tout, trois étudiants-tes y siègeront. Le rôle principal du Comité est d'entendre les appels des décisions des agents d'accréditation. Le Comité transmet aussi chaque année un rapport et des recommandations sur l'application de la Loi.

Il faut mentionner qu'une association qui existait déjà le 23 juin 1983 peut, se elle est incorporée et si elle a déjà

perçu des cotisations; demander directement son accréditation sans passer par un scrutin secret. Encore faut-il qu'elle soit la seule association représentant les étudiants-tes dans son établissement d'enseignement, ce qui va poser des difficultés dans certaines institutions.

En 66 articles, le législateur québécois vient de modifier considérablement les rapports entre les institutions et les associations étudiantes. Il l'a fait sans souffler un mot des associations nationales, en mettant sur pied un mécanisme relativement complexe et peu adapté à la réalité du milieu étudiant, qui n'est pas le monde du travail. Il faudra voir à l'usage comment cette Loi influera sur la réalité du mouvement étudiant.

Une loi adoptée malgré l'opposition de la majorité

Sylvain Delagrave

C'est donc le 23 juin dernier, soit en plein été alors que les étudiants-es sont plus dans les Cégeps ou les universités, que le P.Q. adopta à toute vapeur la Loi 32. Aussitôt, le RAEU (Regroupement des associations étudiantes universitaires) et la FAECQ (Fédération des associations étudiantes collégiales) tous deux bien connus pour les relations intimes avec le gouvernement, applaudirent ce qu'ils appelèrent "un pas en avant" et s'autoproclamèrent avec raison "les piliers de la loi".

Les associations étudiantes membres de l'ANEQ imitées par plusieurs autres associations étudiantes se sont opposées à cette Loi pour plusieurs raisons que nous verrons plus loin. Malgré cette opposition de la très grande majorité du mouvement étudiant, c'est sans aucune hésitation que fut adoptée la Loi 32.

Alors que l'ANEQ proposa tout simplement que le gouvernement force les administrations de Cégeps et d'universités à percevoir la

cotisation étudiante, selon ce que décideraient démocratiquement les étudiants-es en assemblée générale, la Loi 32 vient subordonner ce droit au concept artificiel d'accréditation et son corollaire: le maraudage.

L'accréditation est selon l'ANEQ un moyen que se donne le ministre de l'Éducation d'intervenir dans les affaires des associations étudiantes par le biais de l'agent d'accréditation qui a le pouvoir de dicter les conditions d'un éventuel référendum et de décider si une association est représentative ou non. Quant à l'ANEQ, elle considère que seuls les étudiants-es doivent décider ce qu'ils-elles entendent faire de leurs associations.

De plus, le processus de maraudage imposé par la loi 32 n'amènera que la division et la parcellarisation du mouvement étudiant. Pourtant il a été maintes fois démontré par le passé que lorsque des étudiants-es étaient mécontents-es de l'orientation d'une association les structures démocratiques de celle-ci leur permettraient amplement d'avoir la possibilité de démettre l'équipe dirigeante de forcer celle-ci à changer

d'orientation. En d'autres termes, la Loi 32 bafoue les structures démocratiques que les étudiants-es se sont données historiquement.

En fait, loin de venir régler les problèmes de reconnaissance des associations étudiantes qui en avaient, la Loi 32 vient amplifier ces problèmes pour toutes les associations étudiantes en permettant aux administrations locales d'intervenir directement dans le fonctionnement interne des associations étudiantes en leur imposant à chaque année un référendum afin que celles-ci démontrent leur représentativité. Encore une fois nous le répétons, seuls les étudiants-es doivent pouvoir influencer sur le fonctionnement de leurs associations, tout autre intervenant doit être dénoncé comme faisant de l'ingérence.

Encore une fois, le gouvernement péquiste a montré son hypocrisie envers le mouvement étudiant, et que le RAEU et la FAECQ se portent à la défense de cette Loi inique, cela n'étonnera pas l'observateur averti. L'ANEQ, quant à elle, s'opposera à toute forme d'ingérence extérieure sur les associations étudiantes.

Scénarios possibles pour l'avenir

SCIENCEFICTION

Les situations qui suivent sont hypothétiques, mais donnent un aperçu plausible de ce qui pourrait arriver.

Scénario no 1: Louise et Pierre fréquentent le Cégep de Saint-Hyacinthe. Tous deux trouvent important que les étudiants et étudiantes s'organisent pour régler les différents problèmes qu'ils-elles vivent. C'est ainsi qu'avec d'autres personnes de l'association étudiante, Louise et Pierre ont travaillé à mettre en branle un plan d'action afin d'améliorer le système des prêts et bourses et de réclamer une job ou un revenu garanti pour tous les jeunes qui se retrouvent sur le "marché du chômage". Ce plan d'action a été voté en assemblée générale.

Tout allait bien, d'autant plus que comme à chaque année, l'association avait pris une entente à l'amiable avec l'administration concernant la perception de la cotisation étudiante, jusqu'au jour où de sombres individus appartenant au P.I.T. (Parti pour l'immobilisme total) et ayant lu attentivement la loi 32 décidèrent de s'incorporer sous le nom d'"association d'élèves du Cégep St-Hyacinthe" et firent une demande d'accréditation pour se faire reconnaître par la loi 32 et ainsi percevoir les cotisations à la place de l'association déjà en place. L'agent d'accréditation ordonna aussitôt un référendum sur la question.

Bien entendu, le scrutin révéla que les gens du P.I.T. avaient lamentablement échoué dans leur tentative. Cependant, Louise, Pierre et leurs amis-es durent interrompre leurs efforts pour améliorer les conditions de vie des étudiants-es afin de jeter toutes leurs énergies dans la bataille référendaire pendant près d'un mois.

La morale de cette histoire est que la loi 32 impose aux associations étudiantes des mécanismes qui en instaurant la division, empêchant le dialogue et niant les structures démocratiques déjà en place, nuisent au travail des associations dans le sens de défendre les intérêts des étudiants-es.

Scénario no 2: Depuis 5 ans, Jean-Pierre, Christiane et leurs amis-es se battent pour faire accréditer l'AGEUQAM. L'an dernier, ils réussirent cet exploit (après avoir appuyé une grève) que plusieurs considéraient comme impossible étant donné que la loi 32 exigeait que 7 000 étudiants-es votent en faveur de l'AGEUQAM, ce qui est énorme dans une université de 28 000 étudiants-es dont plus de la moitié le sont à temps partiel.

Cette année, comme tous les étudiants-es de l'UQAM, Jean-Pierre et Christiane s'apprentent à fêter la première année de reconnaissance officielle d'une association étudiante de campus à l'UQAM. La fête est de courte durée car comme le permet la loi 32, l'administration de l'UQAM fait une demande de vérification de la représentativité de l'AGEUQAM. L'agent d'accréditation accède à la demande et ordonne encore une fois la tenue d'un scrutin.

C'est la consternation parmi la communauté universitaire, ainsi encore une fois il faudra axer toutes les énergies de l'association sur le référendum. Après plusieurs semaines d'effort, le résultat du vote indique que 7069 étudiants-es sont en faveur de l'AGEUQAM, 2568 sont contre. La décision de l'agent d'accréditation a l'effet d'une douche froide. En effet, la loi 32 laissant la plus entière discrétion à l'agent d'accréditation de décider si oui ou non une association est représentative, celui-ci a décidé que comme au scrutin de l'année précédente l'AGEUQAM avait obtenu 1236 voix de plus qu'à celui-ci, cette dernière se verrait retirer son accréditation.

La morale nous saute aux yeux. La loi 32 permet aux administrations de Cégeps et d'universités de s'ingérer directement dans le droit d'association des étudiants-es. De plus, en accordant un vaste pouvoir discrétionnaire aux agents d'accréditation, le ministre se donne les moyens de mener la vie dure aux associations étudiantes un peu trop actives à son goût.

Les écoles secondaires des petites Polognes b... et cadem

Normand Lalonde

Mai 1982: 600 000 étudiants/es du secondaire se mobilisaient contre un projet de contre-réforme du MEQ. L'augmentation de la note de passage de 50% à 60% indigna ces jeunes qui spontanément, se retrouvèrent dans la rue. Ce mouvement, certes le plus important depuis la lutte des prêts et bourses de 1978, exprimait le mécontentement général sur plusieurs autres questions.

Réjean Goyette, éditorialiste réactionnaire de l'Avenir du nord écrivit en mai: "Les étudiants pour leur part en sont rendus à revendiquer le droit à la médiocrité". Ou encore plus loin: "Le ministre de l'éducation, en reconnaissant que l'école doit être meilleure, les autorise définitivement, dans l'avenir, à revendiquer les droits rattachés à leurs nouvelles obligations".

Quant au ministre, dans un telbec et par la voix d'un sous-fifre avec tout son langage de bois officiel: (la conversion) "elle vise à compenser l'imperfection des examens qui peut découler de différences d'interprétation des programmes, des particularités régionales et des limites des connaissances docimologiques des rédacteurs des questionnaires ou de toute autre raison."

Cet éditorialiste et ce pantin se rejoignent certes sur une chose: le mépris envers les étudiants et étudiantes. Monsieur Goyette a très certainement dû applaudir à la lecture du telbec ministériel qui, caché derrière un écran de mots, vise à faire avaler aux étudiants/es la pilule soporifique de l'encadrement pédagogique. Laissons ces limaces et revenons aux étudiants et étudiantes.

En mars 1982, la polyvalente de Lévis lanca la lutte contre la hausse de la note de passage, contre la grille-horaire et la grille-matière. Le mouvement s'étendit dans le grand Québec entre-autre à Charlesbourg, Ancienne-Lorette, à la poly Cardinal-Roy, et à Marie de l'Incarnation. Les attaques flagrantes et l'insatisfaction déjà criante mena à des actes de vandalisme.

Le mouvement tenta de

s'organiser par la création de l'ACECO (association des conseils étudiants de Québec) qui fut dissoute par la répression exercée sur les militants/es: Expulsions, convocation des parents et autres mesures disciplinaires firent en sorte de briser les leaders et du même coup l'organisation indépendante des étudiants/es.

Il va sans dire que le droit de réunion, le droit d'association, la liberté de presse et tous les droits démocratiques furent bafoués (et le sont encore) par les directions locales, caporaux du général Laurin. Les mesures patronales habituelle furent aussi appliquées: lockout, communiqués semant la confusion, étudiants/es enfermés/es sous clé dans l'école etc.

En mai, c'est au tour des étudiants/es de Montréal de lancer le mouvement qui déferlera entre autre à St-Jérôme et dans les régions. Les grèves intermittentes et les manifs se succédèrent à un rythme rapide et la répression s'abattit d'une manière aussi forte qu'à Québec. Les médias s'emparèrent de cet événement pour qualifier les étudiants/es de vacanciers/ères.

Un conseil des étudiants/es du secondaire de Montréal se réunissait le 9 mai et adopta un manifeste revendiquant le retrait de la directive ministérielle et de

toute mesure de discrimination sociale et sexiste. "Nous en avons assez" de subir ce système, puisque nous sommes l'avenir, nous les jeunes. Nous voulons avoir les outils pour construire une société plus juste, plus libre, plus démocratique, respectueuse des droits des femmes, des minorités et qui reconnaît enfin que toutes et tous puissent choisir leur avenir".

A St-Jérôme, les étudiants/es revendiquaient aussi leurs activités parascolaires et leur indépendance d'association. Le ministre Laurin s'est contenté de tenir le silence sur cette affirmation des jeunes, de toute cette jeunesse étudiante qui criait sa volonté de s'approprier son présent et son avenir. Laurin, par le fait même, appuyait les administrations locales et les commissions scolaires dans leurs méthodes répressives. Le mouvement inorganisé, nullement soutenu par les autres associations, de niveau universitaire ou collégial, s'est vu écrasé, dissout. Malgré cela, l'ampleur du mouvement a poussé Laurin à adopter un plan d'application progressif des mesures.

Les étudiants/es du secondaire ont prouvé leurs capacités de mobilisation et la nécessité de s'organiser.

OÙ EN SOMMES-NOUS?

Le régime de terreur est toujours appliqué dans les

écoles secondaires et les contre-réformes actuelles, enlignant le système scolaire vers pire encore. Les "petites Polognes" voient leurs portes blindées, cadenassées, des gardiens aux grilles, parfois des billets de retenue, des cases vidées, des rencontres parents / élève / direction pour les réfractaires, l'élimination systématique d'élèves, les faisant passer au camp des décrocheurs, la charte des droits et libertés de la personne interdite, etc...

Toutes libertés de réunion, de presse, d'affichage, d'association sont éliminées. Voilà un exemple d'encadrement à outrance: dans l'Outaouais, à une école secondaire, un directeur a établi non-moins qu'une permanence dans les toilettes des filles. Le prétexte était d'attraper celles qui n'ont pas la permission de leurs parents de fumer.

Un autre exemple: à Repentigny, lors des examens, pendant les grosses chaleurs de l'été, le port des shorts était interdit. Serait-ce un retour aux frères des écoles chrétiennes? Pas besoin de vous réciter l'exemple du journal "Le pieux" de St-Agathe: la liberté de presse écrasée.

Du côté ministériel, des fonctionnaires ont actuellement pour tâches d'organiser à leur façon les étudiants/es du secondaire. Un local et un

téléphone avec "ligne watts" sont à leur disposition. L'objectif inavoué; créer une fédération ou regroupement d'associations qui aura pour fonction d'être la courroie de transmission du MEQ dans le mouvement étudiant, neutralisant celui-ci et semant la division. La Faecq et le Raeu atteindront leur orgasme moral et communautariste!

Plusieurs jeunes présents/es au sommet québécois de la jeunesse se sont emparées de la loi 32 pour le rejeter. L'adoption d'une telle loi appliquée au secondaire doit vraisemblablement se compléter au MEQ. D'ailleurs, le "Document Laurin, élèves, étudiants, étudiantes: présence active et responsable" publié en 1982 vise directement à préparer la récupération politique du mouvement étudiant. Or tous et toutes n'adhèrent pas à ces politiques. A Repentigny, NAGE se crée, la Nouvelle Association Générale des Etudiants/es. A Ste-Agathe, l'indépendance de l'organisation est revendiquée.

Les étudiants/es sont capables de s'organiser sans l'aide du MEQ et des administrations. Leurs confrères et consœurs des autres niveaux offriront-ils/elles l'appui réel demandé? L'appui au secondaire n'a rien à voir avec la

Expulsions, convocation surveillance des toilettes vie étudiante pour mieux

question des conflits des générations, comme pourrait se l'imaginer un universitaire.

Que François, Emmanuelle ou Nathalie n'aient que 15 ans, et que Jean, Michelle ou Patrice en aient 25, toutes et tous ont les mêmes intérêts car ils/elles sont étudiants/es. Un appui inconditionnel d'un syndicat étudiant à un autre doit se faire en respect de l'autonomie. La construction d'associations

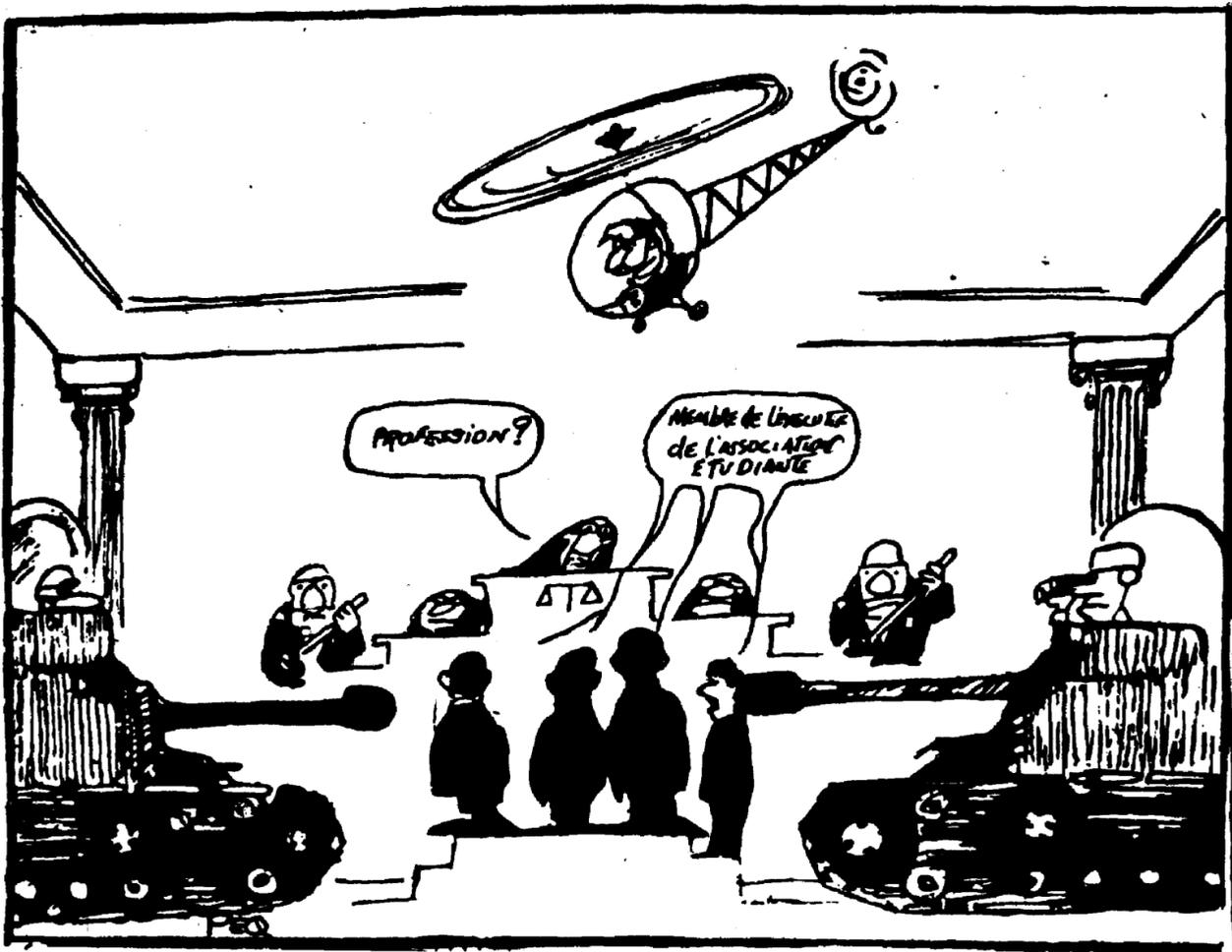
Stéphan Corriveau

L'ANTI-EMEUTE! Voilà un cri que l'on a entendu plus souvent qu'à son tour à travers les cégeps et les universités du Québec, un calcul sommaire des activités de la fébrile escouade bien connue, nous indique que nos bons administrateurs locaux ont évalué à pas moins de cinquante (50) le nombre de présences requises de ces preux chevaliers, pour que l'ordre et le bon droit, version direction générale bien entendu, puissent régner.

Et avec l'anti-émeute tout ce qui va avec, arrestations, intimidations, menaces, bris d'appareils photographiques, brutalités. Bref, rien qui n'aille à l'encontre de l'ambiance bon enfant de mise dans toutes institutions d'enseignement!

Outre la visite de ces charmants justiciers, une pratique autrefois réservée à l'UQAM (Université du Québec à Montréal) s'est répandue: la technique "B" pour "bouncers".

En effet bien que peu regardant il est tout de même de ces choses qui se consignent difficilement en 3 exemplaires sans qu'un "puncherello" à la manque ne s'en offusque (des mots d'ordre du style "fessez dedans" où "arrache-y la tête" serait plutôt mal vue



dares: indées assées

CÉGEP DU VIEUX

es parents,
on étouffe la
la contrôler.

étudiantes au niveau secondaire n'est nullement étrangère au débat sur le réunification du mouvement étudiant.

Dans le cadre de la campagne amorcée, un prochain article traitant plus directement des problèmes de construction rencontrés par des étudiant-e-s du secondaire viendra enrichir le prochain Québec Etudiant. A suivre...



Huit étudiants arrêtés pour "méfait".

ils sont surtout coupables
d'avoir lutté contre
la prolongation de la session.

Louis-Christian
Héroux

(AGEJCVJM)

La session dernière, l'administration du Cégep du Vieux-Montréal faisait arrêter 8 étudiants en guise de représailles pour tenter de briser la lutte qu'ils-elles ont menée contre la prolongation obligatoire de la session. Plusieurs actions organisées par le comité contre la répression de l'ANEQ sont déjà prévues. Entre autres, des lignes de piquetage seront organisées devant le Palais de justice de Montréal le 19 septembre prochain à 9h30 et devant la cour municipale le 29 septembre à la même heure.

Ces actions visent à dénoncer ces représailles et exiger le retrait de toutes les poursuites contre les étudiants qui ont été arrêtés au cours de la lutte pour le seul motif de vouloir défendre leurs droits.

Rappelons que lors de la session dernière, suite à la grève des professeurs du cégep contre les décrets et la loi 111, l'administration décréait sans aucune consultation sérieuse, de façon unilatérale et antidémocratique, la prolongation obligatoire de la session jusqu'au 6 juin. Les étudiants demandaient à ce que les modalités de récupération de la session soient décidées conjointement entre les professeurs et les étudiants-es de façon à tenir compte de la matière à enseigner et du temps nécessaire pour beaucoup d'étudiant-e-s de se trouver du travail d'été. La réponse de l'administration fut NON.

A part quelques excuses, l'administration n'a pu fournir de raisons pour justifier cette mesure. D'ailleurs, un porte parole du ministère de l'Éducation admettait que rien n'obligeait l'administration à prolonger la session. La mesure prise ne pouvait qu'en être une de représaille contre la lutte des profs du collège et les étudiant-e-s.

Les étudiant-e-s en total désaccord (plus de 3200 ont signé la pétition contre la décision de l'administration) ont organisé l'occupation des locaux de l'administration. En riposte à cela et avec la pire sauvagerie, l'administration a utilisé toute la panoplie des moyens de répression pour casser la lutte. Chantage, pots-de-vin, tentative de corruption auprès de certains étudiant-e-s; utilisation de "bouncers" le 12 avril au soir pour intimider les étudiant-e-s qui occupaient. Entre autres, deux étudiants ont été frappés sauvagement. Les administrateurs ont menacé plusieurs étudiant-e-s du conseil central de l'association de les "couler".

L'administration a même tenté d'utiliser le ministère de l'Immigration contre certains étudiants d'origine étrangère, utilisant des propos tout à fait racistes, pensant qu'ils pouvaient être des immigrants. Il y a eu aussi les visites de la GRC et de la Sûreté du Québec chez plusieurs militants de l'association pour des raisons "politiques". Plusieurs se sont vu offrir de devenir des contacts pour la police. Mais comme tout cela ne suffisait pas à arrêter la lutte, l'administration a obtenu une injonction contre l'association étudiante de jour qui intimait également l'association du soir.

Enfin, elle fait arrêter 8 étudiants sous l'inculpation de "méfait" pour avoir occupé les locaux de l'administration. Alors que l'administration a suspendu les poursuites pour deux des étudiants, elle continue par contre ses représailles contre les autres étudiants. Ces poursuites sont des attaques contre tous-toutes les étudiant-e-s. C'est pourquoi une invitation est faite à toutes les associations étudiantes membres ou non-membres de l'ANEQ de participer à ces actions pour dénoncer l'utilisation de la répression contre nos associations et les étudiant-e-s combattifs.

Quand c'est les fiers-à-bras qui administrent les institutions...

chez une certaine catégorie de policiers gardant leurs illusions d'enfance.

DU NOUVEAU

Au cours de l'année dernière, le milieu étudiant québécois, nous autres, a vu s'abattre sur lui les foudres des autorités judiciaires et policières. En effet si Bruno-Guy Héroux en 1981 a su bénéficier de la solidarité étudiante (on a gagné!) les quelques trente-cinq (35) injonctions qui ont vu le jour depuis les douze derniers mois contre des étudiantes, des étudiants et leurs associations, ont, jusqu'à un certain point, su couper le souffle aux principaux intéressés-e-s.

Un été a passé, et depuis lors la plupart des poursuites ont été abandonnées. Un bilan s'impose, ajouté aux 6 poursuites du Collège de Sherbrooke (qui date de 2 ans maintenant), le CEGEP du Vieux Montréal a cru bon de s'inscrire au tableau de pointage, avec 3 expulsions. On peut également voir que les administrations locales ont utilisé une arme qui nous était inconnue, l'injonction, qui, après une longue tradition dans le mouvement ouvrier, s'ouvre un nouveau chapitre avec le mouvement étudiant.

Il ne faut cependant pas s'alarmer outre mesure, car tout juge qu'il est, celui qui impose l'injonction ne con-

naît que la version administrative des faits (et en passant, vous saviez que faire appel à l'anti-émeute ou déposer une demande d'injonction coûte dans les \$2000.00 chacun!) ce qui démontre bien la "très haute valeur" de ce document. De plus, si on ne cesse pas la bataille malgré un retrait stratégique quand l'anti-émeute se présente, je ne vois pas pourquoi on cesserait pour une injonction.

Car c'est tout de même pas l'anti-émeute ou une injonction contre nous qui règlent le(s) problème(s) qui nous poussent à brasser la baraque.

On n'est pas au Chili ou en Iran pour dire que l'on subit une répression sans merci, mais ça augmente drôlement vite ces derniers temps, et tout compte fait devra-t-on attendre d'en être rendu là pour réagir?

Et maintenant quelques exemples concrets de répression vécue ici, au Québec, dans nos écoles:

- Au Collège André-Laurendeau, au cours d'une bataille contre la récupération et sur le financement de l'association, l'administration fait intervenir l'anti-émeute à deux reprises lors d'occupations pacifiques des bureaux administratifs, et un étudiant brutalisé par les policiers a été séparé du groupe. Face à cette intolérance administrative, les

De plus en plus, les administrateurs font appel à la police et aux "bouncers" pour faire face aux mobilisations étudiantes.

étudiants-étudiantes votent pour 24 heures de grève, et l'administration renvoie l'anti-émeute et une douzaine d'injonctions.

- CEGEP St-Laurent, l'administration tente d'imposer un règlement disciplinaire. Les étudiants-étudiantes décident d'occuper et se font expulser par l'anti-émeute. L'administration, quant à elle, attendra sagement l'été pour adopter son règlement en douce alors que les étudiantes-étudiants n'y sont pas.

- Au Vieux Montréal, outre un abonnement à l'anti-émeute, l'administration utilise les injonctions, les "bouncers" et pour couronner le tout on expulse 3 étudiants, pourtant les cours n'étaient pas interrompus par les moyens d'action. Le principal point de la bataille portait sur la récupération d'après grève.

- A l'Université de Trois-Rivières (UQTR) l'imagination est au pouvoir puisque c'est la première fois, à ma connaissance, qu'un étudiant est renvoyé pour avoir joué du violon dans les couloirs et pris des photos. Evidemment on ne peut être parfait en

tout point. Sylvain Gougeon était également militant pour son association étudiante...

- A l'Université du Québec à Montréal (UQAM), les étudiants-étudiantes sont maintenant devenus-es fin goûteurs d'anti-émeute farcie à la matraque, d'agents de sécurité publique à la "renversé" (si vous voyez ce que je veux dire?), de "bouncers sautés", et d'injonction flambée! Car que ce soit pour fermer un café, briser une lutte ou "reclasser" des filières à sa manière, l'administration UQAMienne est passée maître dans l'art de faire valoir l'argument frappant et le gros bon sens bureaucratique.

- Lors d'une occupation pour le rétablissement d'une période de libération commune à l'horaire, l'administration du CEGEP de St-Jérôme n'a pas su trouver autre chose que de faire appel au "gentil protecteur des citoyens" qui a "accroché" une caméra au passage, et Ho! comble de malheur le film, qui était un documentaire sur l'élevage canin que le directeur général possédait dans son bureau, fut bousillé...

LIGNE DE PIQUETAGE

en appui aux étudiants
du Vieux-Montréal

- le 19 septembre à 19h30
devant le Palais de justice de
Montréal
- le 29 septembre à 9h30
devant la Cour municipale de
Montréal

Que feriez-vous avec 4,90 \$ par

Avec 147.00\$ par mois les 160 000 jeunes du Québec sur le "bien-être" (sic) n'ont pas d'autre choix que celui de s'organiser. Les étudiant-e-s se doivent d'être attentifs puisque nous risquons tous et toutes de nous voir un jour pris au piège du 147 nous aussi.

Pierre Sabourin

On comptait en juillet dernier 162 000 assisté-e-s sociaux/ales entre 18 et 30 ans au Québec seulement. De plus, selon M. Marois, ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du Revenu, ce nombre augmenterait de 10 000 à chaque mois. Face à ce problème, que font nos élu-e-s? C'est de cette question que nous avons discuté avec Christianne Dufort et Robert Mineau, membres du Collectif des jeunes chômeuses et chômeurs de St-Louis du Parc à Montréal.

Le Collectif a surtout fait parler de lui par l'occupation de neuf jours du bureau du Ministre Gérald Godin qu'il avait entreprise au mois d'avril dernier. Il est aussi un des groupes fondateurs de la COALITION POUR LA PARITE DE L'AIDE SOCIALE.

L'entrevue a été réalisée par Pierre Sabourin.

Québec Etudiant: Pourrais-tu Robert retracer pour nous les origines de la COALITION

POUR LA PARITE DE L'AIDE SOCIALE?

Robert Mineau: Ça a commencé par un besoin de continuité qu'on a senti suite à une occupation d'un bureau de député. L'occupation qu'on avait fait visait le revendication de la parité de l'aide sociale. Au terme de l'occupation on s'est aperçu qu'il y avait un besoin de former une alliance avec les différents groupes qui nous avaient appuyé pour voir à ce qu'on finisse par gagner la parité.

Q.E.: En quoi consiste la revendication de la parité de l'aide sociale?

Christianne Dufort: Au Collectif des jeunes chômeuses et chômeurs de St-Louis du Parc, on discutait depuis janvier avec les membres de ce qu'ils/elles trouvaient important, quel problème était le plus urgent, et cela revenait toujours à la même chose: l'aide sociale qui était alors à \$144 par mois pour les 18-30 ans alors que c'était \$399 pour les trente ans et plus. (...) Avec \$144 par mois, tu

peux pas vivre, être indépendant-e.

Q.E.: Robert, tu parlais tout à l'heure qu'à partir de l'occupation du bureau de Godin vous aviez eu de l'appui de nombreux groupes et que vous vouliez une certaine continuité après cela. Combien de groupes forment la COALITION et que font-ils?

R.M.: Il y a onze groupes qui forment la COALITION. Tous les groupes qui en font partie ne sont pas des groupes d'assisté-e-s sociaux/ales mais ils ont quand même un certain lien avec l'aide sociale. Par exemple, l'ANEQ en fait partie et les étudiant-e-s ont de fortes chances de se voir confronté-e-s à ce problème à la fin de leurs études. Je pensais aussi au Chaïnon qui est un foyer d'accueil pour femmes battues et certaines sont sur le Bien-être Social et ont moins de trente ans. Il y a aussi l'ADDS (association de défense des droits sociaux, ndlr) qui est un groupe qui lutte uniquement sur la question de l'aide sociale. Il y a

aussi les Travailleurs Unis de l'automobile qui pourraient sembler loin de cela mais quand on pense aux problèmes qu'il y a eu dans l'automobile... toutes les mises à pied... y a beaucoup de chômage chez leurs membres dont beaucoup avait probablement moins de trente ans et qui ont à vivre l'assistance sociale à \$147.

Q.E.: Depuis sa formation quelles sont les actions qu'a entreprises la COALITION POUR LA PARITE DE L'AIDE SOCIALE?

C.D.: Notre premier but était de se faire connaître et il y avait le Grande Marche des sans-emploi qui s'en venait, le 28 mai. On a décidé de se montrer là. On a fait une grande bannière et on a distribué des tracts.

Q.E.: Je pense qu'on a aussi entendu parler de vous au début de juin lors d'une occupation qu'il y avait eu à un colloque du Conseil du Patronat du Québec sur les jeunes et le chômage...

R.M.: C'était un colloque du Conseil du Patronat qui

réunissait tous les grands boss d'industries québécoises et qui visait à trouver des solutions au problème du chômage des jeunes. Alors, nous, on avait décidé d'aller occuper... "déranger" un peu le colloque... parce qu'on se disait que ces gens là sont responsables du chômage chez les jeunes et qu'il n'y avait pas eu d'invitation aux groupes populaires qui travaillent sur la question de l'emploi chez les jeunes. De toute façon, ça coûtait \$90 par personne pour entrer... On jugeait ça farfelu...

Q.E.: Surtout quand t'as que \$147 par mois...

R.M.: Oui, c'est ça. Alors on a décidé d'aller dénoncer cela. On a eu le privilège de voir les grands patrons discuter de chômage. C'était assez ridicule... quand tu vois du monde comme ça parler en avant, tu te rends compte qu'ils s'en foutent carrément... Leurs bonnes intentions ça se résume à: "Ah! on comprend votre situation", etc. Alors, ce qui est arrivé, on a pu entrer après de longues démarches et envoyer quelqu'un expliquer notre revendication de la parité de l'aide sociale.

Q.E.: Comment pensez-vous impliquer les jeunes sur le BES dans vos actions?

C.D.: On s'est posé la question et on se la pose encore: "Où sont les jeunes assisté-e-s sociaux/ales?" Il faudrait que ce soit eux/elles qui décident qu'est-ce qu'une coalition comme celle-là peut et doit faire;

On a décidé de mobiliser le plus grand nombre de jeunes assisté-e-s sociaux/ales et de jeunes en général pendant l'été. Ça c'est fait par quartier parce que les groupes qui participent à la COALITION viennent de quartiers différents de Montréal. De petites fêtes populaires se sont faites mais on ne peut pas dire que c'est beaucoup de monde qui se sont dits prêt-e-s à participer. C'est un problème: on sait que les gens sont d'accord avec notre revendication mais les assisté-e-s sociaux/ales ont plutôt tendance à rester dans leur coin, à s'isoler. C'est

peut-être un manque d'habitude à se faire demander de participer.

Q.E.: L'absence de milieu de vie joue-t-elle pour beaucoup dans ces difficultés de mobilisation?

C.D.: Oui, les jeunes qui sont sur le bien-être n'ont pas de lieu particulier où ils/elles sont à longueur de journée: ils/elles sont partout et nulle part. C'est vrai que c'est un problème: faut commencer par les trouver, soit dans la rue, les Centres de main-d'oeuvre, les parcs... J'suis sûre qu'y en a pas mal qui restent chez eux/elles derrière leur porte... faudrait presque faire du porte à porte. C'est vraiment plus difficile que dans un syndicat ou une association étudiante où il y a déjà un milieu de vie qui rassemble déjà tout ton monde.

Q.E.: Qu'est-ce que la COALITION entrevoit pour l'avenir?

PRÊTS ET BOURSES

Pierre Sabourin

Le chômage estival a atteint des sommets sans précédent: 55% des étudiants n'ont pu trouver de travail cet été. A pareille date l'an dernier le taux de chômage étudiant se situait à 27,2%, ce qui signifie qu'il a plus que doublé en l'espace d'un an.

Pourtant, cela n'empêchera pas le ministère de l'éducation d'exiger de l'étudiante ou de l'étudiant sur les Prêts-bourses une contribution minimale. Il s'agit d'une somme qui est prélevée du montant de l'aide

VOYAGEZ SOUVENT, VOYAGEZ ÉPARGNANT!

1/3 DE RABAIS

VOYAGEUR LANCE SON NOUVEAU CARNET DE BILLETS À RABAIS POUR ÉTUDIANTS.

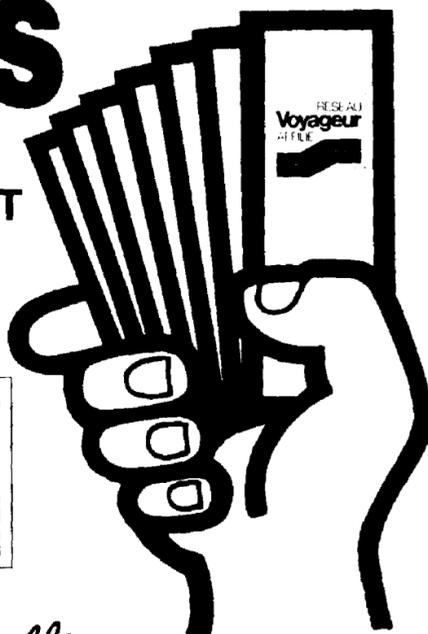
Maintenant vous pouvez visiter vos parents et amis plus souvent... il suffit d'acheter un carnet de 7 billets aller-retour entre deux points déterminés d'avance. Le prix global est 1/3 de moins que si on achète les billets aller-retour au prix régulier. C'est un prix d'ami pour étudiants... un prix à l'abri des hausses qui pourraient survenir.

Voyagez n'importe quel jour de la semaine, sans restriction. Il faudra cependant que ce soit durant l'année scolaire, du 1er septembre 1983 au 31 mai 1984.

Demandez votre carnet "Voyagez souvent, voyagez épargnant" au guichet de n'importe quel terminus ou agence Voyageur. (Soyez prêt à montrer votre carte d'étudiant).



On fait du chemin ensemble



VOUS jour?

R.M.: Il y a deux priorités: aller chercher des jeunes sur le BES et faire connaître à travers le Québec la situation des jeunes assisté-e-s sociaux/ales.

C.D.: Ce problème là touche tous les jeunes même s'ils/elles ne sont pas sur le Bien-être présentement, y'en a qui vont l'être... Quand on pense à ceux/celles qui sont encore à l'école, y'a rien qui dit qu'ils/elles vont avoir du travail en sortant. Rien ne nous permet d'affirmer qu'il va y avoir du travail pour tout le monde dans un an. C'est pas vrai; il va y avoir encore plein de gens qui vont avoir ce problème là (vivre sur le BES avec \$147 par mois, ndlr). Il faut donc penser à rejoindre les étudiant-e-s; il y aura encore plus de gens avec nous. Je trouve qu'il n'est pas important de n'avoir que des assisté-e-s

sociaux/ales qui s'impliquent à la COALITION. C'est l'affaire de tout le monde et, assisté-e-s sociaux/ales ou pas, le problème est tout de même là. (...) Cet automne dans le milieu étudiant, la question va être soulevée, plus souvent, plus sérieusement, pour être plus au courant.

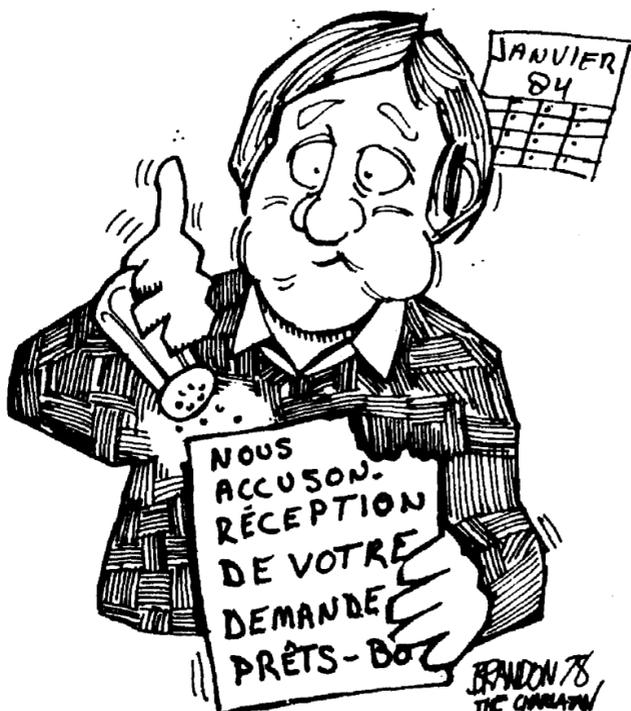
Q.E.: Les gouvernements aussi semblent se sentir concernés par la question des jeunes sur l'aide sociale. Que pensez-vous des projets annoncés par le gouvernement québécois?

R.M.: Tu dis que les gouvernements se sentent concernés... c'est à se le demander des fois s'ils s'en foutent pas carrément. J pense qu'on est plus un problème qu'autre chose pour eux autres. Dans ce sens, ils partent des projets pour supposément régler le

problème de l'emploi chez les jeunes. Je pense au projet Action-Jeunes Volontaires, qui se veut un programme uniquement pour les jeunes assisté-e-s sociaux/ales. On va nous faire faire du travail communautaire qui n'a pas encore été bien défini, on parle de planter des arbres, ou des choses comme ça, ce qu'il faut que tu fasses c'est travailler à temps plein pour avoir \$100 de plus par mois, c'est du bénévolat quoi... Ça revient à \$247 par mois pour 168 heures de travail. Eux se servent de l'image que c'est du travail communautaire, tu travailles pour améliorer... j'sais pas quoi... mais finalement on s'aperçoit que l'idée derrière cela c'est faire travailler les jeunes pour pas cher... du cheap labour. Et puis peut-être leur enlever le goût de la révolte en même temps...

Parlons d'argent

Le Québec Étudiant vous reviendra au début d'octobre, si tu est intéressé à participer contacte ton association étudiante locale ou téléphone directement à l'ANEQ (514) 849-1851.



financière gouvernementale sous prétexte que le/la bénéficiaire de cette aide a eu des revenus d'un travail d'été. Même si plus de la moitié des étudiant-e-s sont à l'issue de cet été sans un sous, le ministère continuera de soustraire ce montant (\$900, l'an dernier) de nos maigres chèques de Prêts-bourses.

Comment le ministère peut-il avoir en ces temps durs le culot d'exiger d'étudiantes et d'étudiants une contribution qu'elles/ils ne peuvent fournir? Quand le gouvernement tiendra-t-il enfin compte de notre situation réelle dans ses calculs?

Des records peu enviabiles

Si la tendance actuelle se poursuit,
110% des étudiant-e-s seront au chômage
l'été prochain!...

Pierre
Sabourin

Une étude de statistiques effectuée par le journal La Presse et Statistique Canada vient de confirmer ce que tous et toutes redoutaient: malgré l'annonce officielle de la reprise, le taux de chômage progresse à un rythme tel que rien ne semble pouvoir le freiner.

En effet, dans l'édition du 20 août dernier du quotidien montréalais, on apprenait que 496 000 jeunes Québécois-es âgé-e-s entre 15 et 24 ans étaient sans travail. Cela représente 43% du 1,1 million de jeunes disponibles au travail (ce chif-

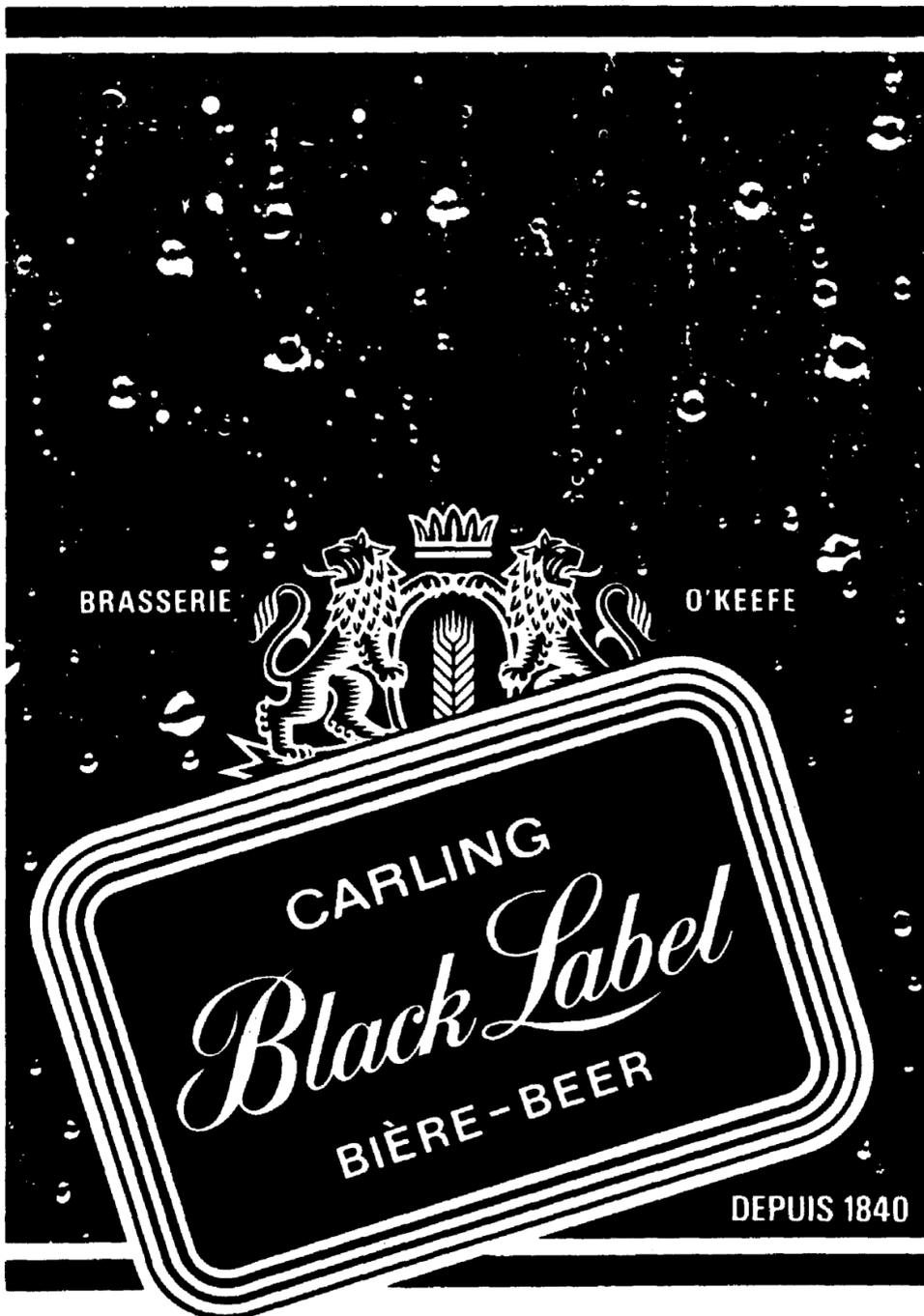
fre exclut les étudiant-e-s). Sur cinq personnes à la recherche d'un emploi au Québec, un peu plus de deux sont dans cette catégorie d'âge. De ce demi-million de jeunes sans-emploi, on comptait en juillet 162 000 assisté-e-s sociaux/ales du Québec (406 000).

Pour ceux qui sont des étudiantes et des étudiants, le chômage estival a, une fois de plus, fait des ravages. En effet, Statistique Canada révèle que 55% d'entre eux/elles n'ont pu décrocher un emploi d'été. Quelque 275 000 jeunes de plus qui ont dû se résigner à prendre des vacances... forcées! Rap-

pelons que ces statistiques sont comptabilisées de manière à ce qu'un étudiant ou une étudiante qui a trouvé un emploi pour quelques jours ou que pour seulement quelques heures/semaine soit considéré-e comme ayant travaillé cet été.

Soulignons à ce chapitre que le taux de chômage étudiant officiel pour l'été '82 se situait à 27,2%. Un rapide calcul vous permettra de constater que ce taux a doublé en l'espace d'un an. Consolons-nous: il est statistiquement impossible que le taux de chômage étudiant double encore l'an prochain!

Si depuis plus de 20 ans les étudiant-e-s luttent pour améliorer le régime des prêts-bourses ce n'est pas encore, loin de la, "le Pérou" et l'un des principaux problèmes est la contribution minimale.



Dans les universités 4 millions \$ pour la recherche militaire

Raymond
Lemieux

Montréal (PEQ) — Les universités canadiennes sont, cette année, sur le point d'encaisser un montant de subvention record pour la recherche militaire. Près de 4 millions \$ ont déjà été octroyés pour le premier semestre.

Ces recherches vont de l'étude "des effets mentaux du manque de sommeil sur le rendement de l'être humain" à celle sur "la micro encapsulation de charbon et de sels d'éthers macrocycliques". C'est l'université de Toronto qui bénéficie le plus de la générosité des militaires avec des contrats totalisant 935 000 \$ pour les premiers mois de '83. Cette dernière a en-

caissé plus de 3 millions \$ pour ce genre de recherche depuis 1979. L'université McGill suit plus loin derrière avec des octrois de 1.1 millions.

Tout ces chiffres proviennent du Bulletin mensuel du ministère des Approvisionnements et services, un vulgaire étalage de contrats pas plus précis que ça. En tout, comparativement à 1979, on y constate cette année une augmentation de plus de 110% du montant des subventions en provenance du ministère de la Défense nationale pour les universités.

En quatre ans au Québec, c'est près de 3.5 millions \$

que les universités se sont partagés. Après McGill, Laval suit avec des commandes de 982 000 \$, Concordia avec 807 000 \$, Sherbrooke: 516 000 \$ et l'Université du Québec pour 165 000 \$.

Généreuse, l'armée canadienne? Précisons: si elle subventionne ces recherches, c'est qu'elle n'a pas de main d'oeuvre à payer, ceci étant au frais des institutions. De plus, elle peut bénéficier d'une expertise et d'un équipement que, au ministère de la Défense nationale, on ne possède pas.

Quelques noms de professeurs: à McGill, M. Chang du Centre de recherches sur les cellules et organes artificiels et M. Yong du Centre de recherches en géotechnique, ont reçu respectivement 226 000\$ et 470 000\$; à Concordia, M. Kubina a obtenu

168 000\$; à Laval, M. J. Leblanc a encaissé pour l'université 58 000\$; à Sherbrooke c'est M. Leroux qui a accepté 36 000\$ pour de la recherche.

Les étudiantes et étudiants ne sont généralement pas très au courant de ces pratiques. Toutefois, la Coalition québécoise étudiante pour le désarmement, formée en avril dernier et qui regroupe une trentaine de mouvements locaux, s'y montre très préoccupée. Elle entend faire cesser ces recherches.

En outre, la Coalition tiendra un colloque à la mi-septembre où ce point sera abordé. Reste que ce sont des professeurs qui contractent des subventions de l'armée canadienne. A quand un regroupement des enseignantes et enseignants pour le désarmement?

Manif contre les missiles nucléaires le 22 octobre

par Alain Beauregard et John Kinloch, membres du comité de coordination de la COQED*

A l'heure actuelle, la course aux armements a des conséquences énormes sur la société humaine, ne serait-ce que par la biais de l'inconcevable gaspillage de ressources qu'elle implique. Pour la première fois, l'humanité doit faire face à la possibilité très sérieuse d'une annihilation totale.

En janvier de cette année, trois groupes liés à la lutte pour le désarmement décidèrent conjointement d'organiser une conférence d'une fin de semaine sur le sujet. L'événement fut baptisé "Conférence Québécoise Etudiante pour le désarmement" et fut tenu les 12 et 13 mars à l'Université Concordia.

Suite à cette conférence, qui fut incidemment un succès (une vingtaine de représentants-es de CEGEPs et universités à travers la province y étaient présentes), il fut décidé de former un réseau étudiant permanent pour le désarmement.

Ce réseau, appelé "Coalition Québécoise Etudiante pour le Désarmement

(COQED), a pour but de mobiliser la population étudiante du Québec sur toutes les questions reliées au désarmement.

Cet automne, plusieurs projets qui relèvent des mandats établis par les délégués-es lors de la conférence à Concordia seront mis de l'avant.

Entre autres, il y aura une autre conférence à l'Université de Québec à Montréal les 1er et 2 octobre.

Ensuite, le COQED s'est donné comme objectif la mobilisation des étudiants-es pour la manifestation du 22 octobre, journée internationale pour protester contre le déploiement des missiles de croisière et Pershing II en Europe.

La COQED cherche aussi à élargir le réseau existant. Ce point est d'une importance cruciale. Le COQED invite donc fortement tout organisme ou individu intéressé à la question du désarmement à la contacter.

*Coalition Québécoise Etudiante pour le Désarmement (COQED)

a/s C.U.S.A.
1455 ouest, de Maisonneuve
Montréal, P.Q., H3G 1M8
(514) 879-4500



On fera une chaîne humaine pour protester contre les missiles Cruise et Pershing le 22 octobre prochain.

FORUM DES FEMMES DE L'ANEQ les 14, 15, et 16 octobre

Si tu es de celles qui croient que la question-femme mérite une place importante dans l'ANEQ, alors l'année qui commence te semblera très intéressante.

C'est, en effet, les 14, 15 et 16 octobre, à l'UQAM, que les femmes de l'ANEQ décideront de la sorte de structure qu'elles veulent se donner à l'intérieur de leur association nationale. Les trois déléguées de chaque association étudiante locale et/ou les trois déléguées du comité-femme de chaque CEGEP ou Université seront donc les seules juges de la force qu'aura la voie féminine et féministe que représente le Comité-femme de l'ANEQ au sein de celle-ci.

Cependant, le forum des femmes n'est pas qu'un "congrès de fondation". Il a aussi pour but de permettre aux femmes de se parler, de partager leur expérience de femmes, d'étudiantes et de militantes, bref, de s'informer sur ce qui se passe ailleurs et sur les moyens que d'autres femmes ont employées pour remédier à certaines situations.

Cet échange d'information, si l'on veut qu'il continue au-delà du forum, sera d'ailleurs un rôle majeur du Comité-femme de l'ANEQ. Grâce à l'emploi d'une permanente à raison d'une journée par semaine durant 20 semaines, il sera possible au comité dès septembre de se tenir au courant de ce qui se passe dans les divers CEGEPs et Universités et de diffuser cette information à toutes celles qui pourraient en avoir besoin.

L'année qui commence en sera très probablement une de tâtonnement. Le comité-femme ne fonctionne en ce moment qu'à partir d'un mandat très vague qui devra être défini par les femmes elles-mêmes à l'occasion du forum. La nouvelle structure devra alors être capable de s'ajuster à la réalité du mouvement étudiant.

Certains choix se poseront tout au long de l'année causant parfois des divisions parmi les femmes. Mais il faudra savoir regarder au-delà de ces "chicanes de familles" pour réaliser que nous sommes toutes unies par la même cause et que cet idéal d'une égalité parfaite entre hommes et femmes, étudiants et étudiantes, doit passer avant toute autre question.

SESSION DE FORMATION POLITIQUE

THEMES

- Loi 32
- Politiques gouvernementales dans l'éducation
- La question de l'emploi
- Lutttes étudiantes et mouvement étudiant

C'est pour tout le monde intéressé. Pour y participer, contacte ton association locale ou l'ANEQ, (514) 849-1851.

9-10-11 SEPTEMBRE
CEGEP DE VICTORAVILLE